

DOCUMENT DE REFERENCE

Utilisation de la marque COFRAC – référence à l'accréditation

Référence : CCERT-DR-00-155 Révision : 4.0 Date d'application du doc : 07/01/2019

OBJET DU DOCUMENT

Ce document a pour but de :

Définir les règles d'utilisation de la marque COFRAC et les règles relatives à la référence à l'accréditation du GNIS-SOC par les clients certifiés

CHAMP D'APPLICATION

Ce document s'applique à :

Ensemble des documents faisant référence à l'accréditation du GNIS-SOC

SYNTHESE DES MODIFICATIONS

Nouveau document

Ou

Document modifié

Les modifications concernent

01/2019 – 4.0 : Ajout des règles relatives à la référence à l'accréditation du GNIS-SOC par les entreprises certifiées. Mise à jour de la forme du document

LISTE DE DIFFUSION

Personnel du SOC

Entreprises admises au contrôle

1. GENERALITES

Toute utilisation de la marque d'accréditation COFRAC doit être soumise à une validation du modèle par le responsable qualité du SOC.

Les dispositions doivent respecter la dernière version du document GEN REF 11 du COFRAC, disponible sur le site internet du COFRAC, www.cofrac.fr.

2. REFERENCE A L'ACCREDITATION DU GNIS-SOC PAR LES CLIENTS CERTIFIES

Le Service Officiel de Contrôle et de Certification du GNIS n'autorise les entreprises certifiées à faire référence à son accréditation que par la reproduction intégrale des rapport qu'il a émis.

Le présent document est communiqué aux entreprises via le site internet du GNIS.